

Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les Instituts préparant au Diplôme d'Etat d'ergothérapeute <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041459898/2020-11-18/#:~:text=Copier%20le%20texte-,Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2017%20janvier%202020%20relatif%20%C3%A0%20l'admission%20dans,m%C3%A9dical%20et%20portant%20dispositions%20diverses>

Peuvent être admis dans les formations conduisant aux diplômes d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, de technicien de laboratoire médical, d'ergothérapeute et de pédicure podologue, les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.

Les pièces à produire par les candidats mentionnés à l'article 12 sont les suivantes :

- 1° La copie d'une pièce d'identité ;
- 2° Le(s) diplôme(s) détenu(s) ;
- 3° Les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale ;
- 4° Un curriculum vitae ;
- 5° Une lettre de motivation.

Les candidats précisent lors du dépôt de leur dossier de candidature leurs choix d'établissements de formation par ordre de préférence.

Procédure

- Ouverture de dépôt des dossiers : du **11/01 au 26/03/2021 (cachet poste faisant foi)**
- Examen des dossiers : du **14/04 au 16/04/2021**
- Convocation pour entretien d'admission et d'explicitation des motivations : à partir du **20/04/2021**
- Communication des résultats : **Mardi 25/05/2021**
- affichage résultats article 12 : **17/05/2021**
- Confirmation par le candidat de son accord d'admission : **27/05/2021**
- Entrée en formation : Mercredi **01/09/2021**

Formation Professionnelle Continue (FPC) : **3 places.**

Recommandation

Il est prudent de coordonner son dépôt de demande d'admission avec une demande d'inscription au concours (1 seul paiement) pour garantir ses chances.

Frais de scolarité annuel en fonction du statut: * non défini

Le dossier complet est à envoyer à adresser au :

PREFMS

INSTITUT de FORMATION en ERGOTHERAPIE

Monsieur Jean-Michel CAIRE

74 Voie du T.O.E.C.

TSA 40031

31059 Toulouse cedex 9